



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	7
Votants	10

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le 24 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2024/28 -

Date de la convocation municipale : 17 septembre 2024

OBJET :

Prise en compte à titre
informatif du rapport
d'activité 2022 de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Présents :

Mmes Régine FARLIN – Sophie KERNEN – & MM. André BERTERO –
Alain BROUSSE – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de
PALEVILLE

Absentes excusées :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
Mme Natacha GRISONI donne pouvoir à M. Christian DENANS
Mme Véronique LEFUR donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Absent non excusé :

M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'année 2022, celui-ci ayant été envoyé pour communication en amont par mail du 12 septembre 2024 (104 pages).

Ce rapport comprend le compte rendu des activités de la Métropole autour de plusieurs champs d'action :

- Economie et emploi,
- Aménagement durable, Habitat, Inclusion et Cohésion territoriale,
- Transition écologique et énergétique,
- Culture et sport,
- Appui et services.

Monsieur le Maire précise que cette délibération n'étant pas soumise au vote, le conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel des activités 2022 établi par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance

Christian DENANS

Le Maire d'AURONS,

André BERTERO



Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.